

La forêt privée

un monde à connaître

Rapport annuel 2008-2009



La Fédération
des Producteurs
de Bois du Québec



Table des matières

Message du président	4
Le conseil d'administration	5
Mot du directeur général	6
Les employés de la Fédération	7
La gouvernance	8
Les dossiers de l'année	12
Les activités de représentation et d'information	16
Les activités de mise en marché	18
La Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB)	22
Le cheminement des résolutions adoptées à l'AGA 2008	23
Liste des organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois	29

La Fédération des producteurs de bois du Québec regroupe des organisations de producteurs de bois, syndicats, offices, association, responsables de l'administration d'un plan conjoint encadrant la mise en marché du bois produit par des propriétaires de forêts privées. La Fédération assure une visibilité provinciale aux propriétaires de forêts privées et à ses organisations membres. Elle est appelée à prendre position sur les dossiers et initiatives ayant une incidence sur les intérêts et les activités des propriétaires de forêts privées.



La forêt privée contribue à près de 20 % de l'approvisionnement de l'industrie forestière.

Message du président

Une voix bien présente!

Deux sentiments m'animent en écrivant ce mot. Deux sentiments qu'on n'associe généralement pas ensemble. Ceux de la fierté et de la déception. Fier de tout le travail accompli pour les producteurs. Déçu que ces derniers n'aient pu bénéficier de ce travail en 2008.

Le rôle premier de la Fédération des producteurs de bois, c'est de défendre les intérêts des producteurs. C'est ce que nous nous sommes appliqués à faire, toujours avec détermination. Un travail difficile, dans un contexte où il y avait peu d'écoute pour nos revendications. Cela ne nous a pas empêchés de multiplier les communications et les rencontres avec les fonctionnaires, les candidats politiques, les chefs de parti, les députés et les ministres, aussi bien au provincial qu'au fédéral. Avec toujours le même message. « N'oubliez pas la forêt privée en ces temps de crise! » Nous avons profité de toutes les tribunes et de tous les moyens qui s'offraient à nous : lettres et communiqués, conférences de presse, contacts avec les médias, rencontres privées, déclarations à notre assemblée générale et au congrès général de l'UPA, collaborations avec les syndicats, l'UPA et d'autres organisations. Vraiment, nous n'avons pas ménagé les efforts. Nous n'avons pas hésité à prendre des positions fermes et à nous opposer à l'industrie forestière et au gouvernement, lorsque leurs actions et leurs propositions allaient si clairement à l'encontre de vos intérêts. Il fallait que la voix de la forêt privée se fasse entendre et elle a été entendue, grâce à la Fédération des producteurs de bois du Québec.

Malheureusement, les événements nous montrent qu'être entendu ne veut pas toujours dire être écouté. À ce chapitre, 2008 aura été pour moi une année décevante. Alors que les marchés et la situation des producteurs se dégradaient à tous les



**Pierre-Maurice
Gagnon**

Président du conseil
d'administration

jours, j'ai vu le temps filer sans que nos élus ne se décident à intervenir. Pire, ils aidaient même parfois l'industrie aux dépens des producteurs, sans donner signe que les difficultés de ces derniers les préoccupaient le moins du monde! C'était à se demander à quel point il faut que ça fasse mal avant qu'ils ne bougent! Nous avons eu la réponse à cette question. Ça ne prenait rien de

moins qu'une récession mondiale pour les décider! Le MRNF a finalement accouché de mesures pour venir en aide à la forêt privée. Des mesures bien accueillies mais nettement insuffisantes compte tenu des pertes subies.

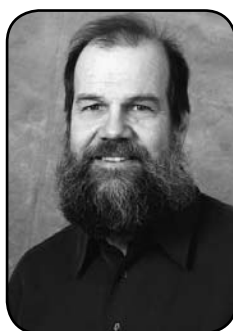
Il faudra certainement tirer des leçons des graves difficultés que nous vivons. Il sera important que nous poursuivions, au sein de la Fédération, une réflexion stratégique amorcée en 2008. Mais je peux déjà vous faire part d'une conclusion qui m'apparaît évidente : sans une organisation provinciale forte et bien soutenue, la forêt privée et ses producteurs de bois seront sans voix et leurs intérêts ne pèseront pas lourds dans la balance. C'est à nous tous de voir à ce que cela ne se produise pas.

Le conseil d'administration



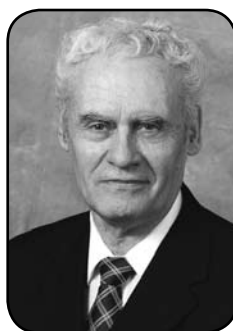
Berthold Gagné

1^{er} Vice-président
GASPÉSIE



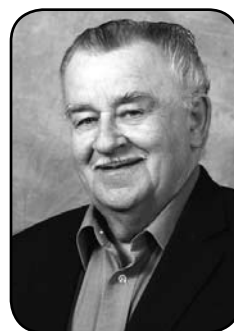
André Roy

2^e Vice-président
ESTRIE



**Marc-Yvon
Poulin**

Membre de l'exécutif
BEAUCE



André Lafrenière

Membre de l'exécutif
MAURICIE



Gérald Beaupré

ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE



**Jean-Louis
Gagnon**

BAS-
SAINT-LAURENT



Gaston Roy

CENTRE-
DU-QUÉBEC



**Raymond
Johnson**

GATINEAU



Lucien Gratton

LABELLE



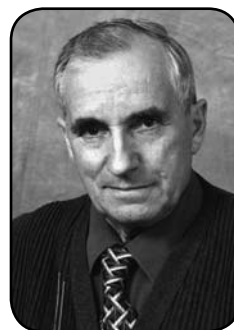
Daniel Boileau

PONTIAC



Martin J. Côté

QUÉBEC



Normand Roy

SAGUENAY-LAC-
SAINT-JEAN



Clément Ricard

SUD-OUEST DU
QUÉBEC



Mot du directeur général

Face à une crise qui se prolonge et qui ravage nos marchés, dans l'attente d'une reprise dont on n'ose plus prédire l'arrivée, est-il possible de rédiger un rapport sans sombrer dans la morosité et le pessimisme?

Au risque de vous surprendre, faire un retour sur l'année 2008-2009 n'est pas pour moi une occasion de pleurer sur notre sort. C'est plutôt l'occasion de constater l'excellence de la collaboration reçue tout au long de l'année de mes collègues de la Fédération, de l'UPA et des syndicats et offices. Grâce au dévouement et à l'imagination des uns, à la disponibilité et à la persévérance des autres, aux convictions et à la compétence démontrées par tous, la Fédération a encore réussi à faire beaucoup et bien, souvent vite et toujours avec peu. Je lève tout particulièrement mon chapeau à mes proches collaborateurs, Andrée, Daniel, Marcel, Gérald et Marc-André. Leur dévouement m'est personnellement précieux. Il l'est aussi pour l'avancement des intérêts des producteurs de bois. Et que dire des contributions de nos collaborateurs des syndicats et offices et de l'UPA. Tous ces gens nous ont offert des avis judicieux, une expertise pertinente ou, plus simplement, des mots d'encouragement bien placés. Leur appui est indispensable à nos travaux.



**Jean-Pierre
Dansereau, ing.f**
Directeur général

La recherche de cohésion et la volonté des syndicats et offices de producteurs de bois de travailler ensemble est une autre raison de se réjouir. Cette volonté a été palpable au sein de toutes nos instances, du simple groupe de travail à l'assemblée générale, dans les régions comme à la Fédération. Il est important qu'en période de crise, la volonté de se

serrer les coudes l'emporte sur la tentation du chacun pour soi. Dans le passé, les producteurs de bois du Québec ont su faire des gains par des démarches collectives et solidaires. Je suis convaincu que c'est aussi la meilleure façon de traverser les temps difficiles et heureux que la Fédération des producteurs de bois contribue à entretenir cette belle et fructueuse tradition.



Les employés de la Fédération

Les personnes suivantes étaient au service de la Fédération en 2008-2009;

- M. Jean-Pierre Dansereau, ing.f, directeur général;
- M. Daniel Roy, ing.f, directeur-adjoint;
- M. Marcel Marcheterre, ing.f, directeur du service de la mise en marché;
- M. Gérald Vinette, c.m.a., adjoint administratif;
- Mme Andrée Trudel, secrétaire de direction.

En plus des services de ces personnes, la Fédération a compté sur la collaboration de M. Marc André Côté, ing.f, conseiller forestier sénior à l'UPA.



Daniel Roy, ing.f
Directeur-adjoint



Marcel Marcheterre, ing.f
Directeur du service de la mise en marché



Gérald Vinette, c.m.a.
Adjoint administratif



Andrée Trudel
Secrétaire de direction

280 espèces d'oiseaux nichent au Québec.



La gouvernance

Assemblée annuelle de la Fédération

Avec la collaboration du Syndicat des producteurs forestiers de Labelle, la Fédération a tenu son assemblée annuelle les 29 et 30 mai 2008, à l'Auberge l'Étape de Mont-Laurier. Sous le thème « Pour une forêt privée à l'avant-scène », l'assemblée a été l'occasion pour les délégués des syndicats affiliés de prendre connaissance des nombreuses activités de leur organisation provinciale au cours de la dernière année et de convenir des actions pour l'année à venir, dans un contexte de révision du régime forestier québécois et d'une crise prolongée dans le secteur forestier.

Le point marquant de cette assemblée a été l'adoption par les 75 délégués de la déclaration suivante;

Réunis en assemblée générale à Mont-Laurier, les membres de la Fédération des producteurs de bois du Québec interpellent unanimement le Premier Ministre du Québec pour que son gouvernement réaffirme et consolide son soutien à l'aménagement durable des forêts privées.

Ils s'attendent à ce qu'il s'engage rapidement à préserver les outils collectifs de mise en marché mis à leur disposition par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et à maintenir la reconnaissance du bois comme un produit agricole.

Ils s'attendent aussi à ce qu'il prenne fermement position pour que son gouvernement réponde enfin à leurs demandes répétées pour un soutien accru qui leur permettra de faire face aux effets néfastes de la crise du secteur forestier.

En réaction à cette déclaration, le sous-ministre associé à Forêt Québec indiquait quelques mois plus tard, dans une lettre adressée au président de la Fédération, que bien que le ministère analysait de nouveaux mécanismes d'établissement des prix du bois issus des forêts publiques, il entendait « *continuer à respecter les dispositions légales actuelles qui régissent la mise en marché des bois de la forêt privée* ».

Il convient de souligner également l'adoption à l'unanimité d'une résolution sur la reconnaissance du statut de producteur agricole pour les producteurs forestiers. D'autres résolutions adoptées portaient sur les sujets suivants;

- La révision du régime forestier;
- La taxation foncière des lots boisés;
- La certification forestière;
- Le programme d'aménagement intégré faune-forêt à l'échelle du sous-bassin-versant.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose d'une personne désignée par chacun des syndicats affiliés à la Fédération. Cette personne peut être le président ou le vice-président du syndicat. Les administrateurs pour 2008-2009 sont identifiés à la page cinq.

Le comité exécutif

Les administrateurs suivants ont formé le comité exécutif avec le président, Monsieur Pierre-Maurice Gagnon;

- M. Berthold Gagné (Gaspésie), 1^e vice-président;
- M. André Roy (Estrie), 2^e vice-président;
- M. André Lafrenière (Mauricie);
- M. Marc-Yvon Poulin (Beauce).



Les groupes de travail

Deux groupes de travail ont été actifs au cours de la dernière année soit ceux sur la certification forestière et sur la biomasse forestière.

Le groupe de travail sur la certification s'est réuni à trois reprises. Le groupe a poursuivi le développement du système de gestion de la performance environnementale (SGPE) et a travaillé sur une proposition de financement pour obtenir de l'aide gouvernementale afin d'aider les syndicats et la Fédération à implanter de tels systèmes sur les territoires des syndicats.

Trois rencontres du groupe de travail sur la biomasse forestière ont eu lieu durant l'année. Contribuant à l'avancement d'un projet financé par le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CEDAQ), les travaux du groupe ont porté sur les modes de production de la biomasse forestière envisageables en forêt privée ainsi que sur les opportunités et contraintes technologiques actuelles. Le groupe de travail a également examiné l'évaluation de l'offre actuelle et escomptée de biomasse forestière.

Par ailleurs, la Fédération a participé à un comité de travail sur l'examen du cadre réglementaire des syndicats. Ce comité avait été mis sur pied dans le cadre de travaux sur l'allégement réglementaire. Le comité a tenu trois rencontres et les représentants des plans conjoints de l'Estrie, du Centre du Québec et du Pontiac ont participé à ces travaux.

Deux nouveaux affiliés à la Fédération

Le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec et l'Office des producteurs de bois de la Gatineau se sont joints à la Fédération en cours d'année. Treize des quatorze syndicats ou offices de producteurs de bois du Québec sont maintenant membres de la Fédération.

Assemblée annuelle des syndicats

Des représentants de la Fédération ont assisté aux assemblées annuelles des syndicats. Celles-ci ont lieu en avril et mai de chaque année. Une présentation des grands dossiers pilotés par la Fédération y a été effectuée.

La représentation au sein de l'UPA

Le président a participé au conseil général de l'UPA ainsi qu'aux réunions des tables de travail sur l'énergie, l'aménagement du territoire et celle des présidents et directeurs des fédérations spécialisées. En plus de participer aussi à cette dernière table, le directeur a assisté aux réunions de la table des directeurs des fédérations spécialisées. Le président et le directeur ont aussi assisté à la journée de la rentrée de l'UPA, à une soirée reconnaissance en l'honneur de M. Laurent Pellerin, président de l'UPA de 1993 à 2007, et au colloque biennal portant sur le changement de climat en agriculture et en foresterie.

Rencontre avec les représentants de l'UPA

Dans le cadre de la tournée annuelle des conseils d'administration des fédérations spécialisées par des dirigeants de l'UPA, ceux-ci et le conseil d'administration de la Fédération ont pu aborder différents sujets d'actualité, tels que le rapport Pronovost, le dossier du statut de producteur agricole pour les producteurs forestiers et la révision du régime forestier.



La randonnée pédestre est pratiquée par 37 % des Québécois en hiver, souvent en territoire privé.

Congrès de l'UPA

Par le biais d'une délégation, la Fédération a participé au congrès de l'UPA en décembre 2008.

Deux résolutions concernant le secteur forestier ont également été adoptées par les délégués. Une première demande à l'UPA de poursuivre activement les démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'une personne ou une entreprise qui exploite la forêt soit légalement reconnue comme producteur agricole sur la même base que les producteurs des autres productions agricoles. Ce faisant, il est demandé à l'UPA de s'assurer que l'intégralité des avantages dont bénéficient les producteurs agricoles déjà reconnus soit maintenue.

La seconde résolution concerne la révision du régime forestier. Elle demande au MRNF;

- d'augmenter immédiatement l'aide financière à l'aménagement forestier;
- de définir des mécanismes dans la Loi sur les forêts qui assureront l'établissement d'une véritable valeur marchande pour le bois de la forêt publique et une application rigoureuse et efficace du principe de résidualité dans le futur régime forestier;
- de reconnaître la nécessité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche dans l'application du régime forestier québécois.

Le congrès général de l'UPA a aussi permis l'adoption d'une déclaration sur la forêt privée, adoptée unanimement par les délégués;

La forêt privée en péril!

Les représentants des agriculteurs et des forestiers, réunis à Québec, ce 3^e jour de décembre 2008, demandent au prochain gouvernement du Québec de passer à l'action en répondant enfin aux demandes d'aide des producteurs de bois, gardiens de la forêt privée familiale.

Durement secoués par la crise qui accable leur secteur, ces producteurs ont subi, en trois ans, une baisse de revenus sans précédent. Leurs pertes annuelles brutes seront en 2008 de l'ordre de 180 M\$, un manque à gagner de 57 %.

Et pourtant, quelques gestes judicieux de soutien de la part de nos élus permettraient :

- De favoriser la culture d'une forêt près de chez nous, si productive qu'elle contribuera à atténuer les problèmes d'approvisionnement de l'industrie, les empêchant de monter au Nord pour couper des arbres de plus en plus rachitiques;
- De soutenir des dizaines de milliers de petits propriétaires qui ont à cœur d'entretenir et de faire fructifier cette forêt. Des producteurs qui possèdent le savoir-faire pour faire pousser et récolter les arbres à petite échelle, en s'assurant de maintenir en permanence un couvert forestier. Des activités qui ont lieu au cœur de nos communautés rurales et qui contribuent activement à leur vitalité socio-économique;
- De favoriser une forêt dont l'exploitation a des impacts environnementaux positifs et contribue aux revenus de milliers de familles rurales.



Cette forêt ne doit être ni oubliée ni sacrifiée. En posant des gestes concrets, l'État pourrait faire en sorte que les propriétaires forestiers traversent la présente crise tout en continuant à développer leur forêt. C'est pourquoi les délégués au congrès général de l'UPA s'attendent à ce que le prochain gouvernement du Québec :

- Poursuive la refonte du régime forestier annoncée par le Livre vert « La forêt pour construire le Québec de demain »;
- S'engage à intégrer la forêt privée familiale dans ce nouveau régime;
- S'assure que tout changement apporté à la gestion des forêts publiques ne se fasse pas au détriment du développement de la forêt privée familiale;
- Intervienne de façon urgente pour :
 - *convenir de mécanismes efficaces qui assurent aux producteurs de la forêt privée un accès équitable aux marchés et des revenus décents,*
 - *offrir un soutien financier direct ou fiscal à la production de bois en forêt privée pour permettre de soutenir la compétition accrue de la forêt publique où des baisses de coûts substantielles ont été consenties,*
 - *hausser de 15 M\$ le budget annuel du Programme de mise en valeur des forêts privées pour soutenir l'activité forestière en région et préparer la reprise économique dans le secteur forestier,*
 - *réviser le système de remboursement de taxes foncières des propriétés forestières pour favoriser l'aménagement des forêts,*
 - *soutenir financièrement la certification des forêts privées pour rassurer les marchés sur la qualité des produits forestiers québécois.*



Près de 5 % du réseau de vélo de randonnée se situe sur des terres privées.

Les dossiers de l'année

La révision du régime forestier

À la suite de la consultation sur le Livre vert sur la forêt, présenté par le Ministre Béchard au printemps de 2008, un projet de loi pour redéfinir le régime forestier québécois devait être déposé en juin, en vue de son adoption avant la fin de l'année 2008.

De concert avec plusieurs autres acteurs du secteur forestier (industrie de la transformation, industrie de l'aménagement forestier, milieu municipal, mouvements environnementaux) la Fédération a écrit au ministre Claude Béchard pour lui demander de déposer un projet de loi cadre, plutôt qu'un projet très spécifique, et de prendre le temps de travailler avec les intervenants pour mieux définir la mise en œuvre des grandes orientations.

La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet nommée ministre des Ressources naturelles et de la Faune durant l'absence de M. Béchard, déposait le 19 juin devant l'Assemblée nationale, un document de travail sur l'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts. Ce document apportait des précisions sur les moyens de mettre en œuvre certaines orientations proposées par le Livre vert sur la forêt.

Plusieurs points étaient abordés dans le document notamment :

- L'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts;
- La révision de la délimitation des forêts du domaine de l'État;
- L'établissement de la possibilité forestière selon de nouvelles dispositions contribuant davantage à l'aménagement durable des forêts;

- La délégation de gestion à des acteurs du milieu régional;
- La constitution de sociétés régionales d'aménagement des forêts du domaine de l'État;
- La résiliation des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et l'octroi de garanties d'approvisionnement en bois aux industriels;
- La création d'un bureau de mise en marché des bois des forêts du domaine de l'État.

Avec ce document, deux rapports étaient rendus publics par le MRNF : *l'Étude sur les modalités et les impacts du nouveau mode de mise en marché des bois* et *l'Étude des impacts financiers associés à l'intégration et l'optimisation des opérations forestières*.

À la suite d'une consultation des syndicats, la Fédération a présenté un mémoire à la Commission parlementaire de l'économie chargée des consultations sur le document de travail ministériel. La Fédération y proposait plusieurs mécanismes pour que la mise en marché du bois de la forêt publique assure le respect du principe de la résidualité et permette d'établir une juste valeur des bois en provenance de la forêt publique.

Le jour même de son passage en Commission parlementaire, la Fédération et l'organisme environnemental Nature Québec, tenaient une conférence de presse conjointe pour dénoncer les orientations que le Conseil de l'industrie forestière du Québec mettait de l'avant avec un groupe de partenaires. La Fédération et Nature Québec invitaient aussi le gouvernement à mettre en œuvre des réformes qui, bien qu'elles bousculent les acteurs du secteur, n'en sont pas moins nécessaires.

En mars 2009, la Fédération avec l'Union des producteurs agricoles, Nature Québec, Le Regroupement national de conseils régionaux de l'environnement du Québec, le Syndicat de la fonction publique du



Québec et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec unissaient leur voix pour demander au gouvernement du Québec d'entreprendre un virage majeur de la politique forestière du Québec. Dans une déclaration commune, ces organisations s'opposaient à toutes propositions de développement de la forêt axées uniquement sur une gestion à très court terme de la crise et sur le développement industriel. Ils donnaient aussi leur appui à plusieurs éléments de contenu proposés à l'intérieur du Livre vert « La forêt pour construire le Québec de demain ».

La déclaration commune demandait à ce que le nouveau régime forestier;

- Sépare clairement l'aménagement de l'approvisionnement;
- Confie la gestion des territoires forestiers publics à des structures libres de l'influence de l'industrie forestière;
- Instaure des mécanismes de vente du bois qui établissent sa véritable valeur économique et permettent le versement d'une rente significative à l'État;
- Accorde une réelle priorité à l'utilisation du bois de la forêt privée familiale;
- Rende possible une plus grande participation des milieux régionaux aux décisions qui influencent leur développement.

La déclaration soulignait également que le régime forestier actuel ne se préoccupe pas assez du développement des forêts privées familiales et que le bois de la forêt publique destiné aux usines provient de forêts situées de plus en plus loin, avec une qualité toujours à la baisse affectant la compétitivité de nos usines. Cette prise de position commune a fait l'objet d'une large couverture médiatique.

Également en mars, le ministre Claude Béchard convenait de mettre à l'œuvre des groupes de travail pour préciser les positions des différents intervenants sur des éléments de politique à définir. La Fédération a désigné des participants aux groupes concernant la forêt privée, les forêts de proximité, les garanties d'approvisionnement et la mise en

marché du bois. Des mandats précis ont été définis pour chacun de ces groupes, qui devaient faire rapport aux autorités ministérielles avant la fin du mois d'avril 2009.

Un projet de loi sera éventuellement déposé par le ministre Béchard au printemps ou au début de l'été 2009. Celui-ci fera l'objet d'un examen en commission parlementaire à l'automne, en vue de son adoption pour janvier 2010.

Les attentes des forestiers adressées aux futurs gouvernements

Élection fédérale

Le 25 septembre 2008, à l'occasion d'un conseil général spécial de l'UPA, les attentes du secteur forestier ont été transmises par 1^{er} porte-parole de la Fédération aux représentants des différents partis politiques présents. S'appuyant sur les recommandations émises par le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes du Canada et le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, ces attentes visaient;

- L'encouragement des propriétaires de boisés à pratiquer un aménagement forestier durable par le biais de l'impôt sur le revenu;
- Le soutien des programmes provinciaux d'aménagement forestier et les programmes de formation à l'intention des propriétaires de boisés, ce qui les aidera à traverser la crise vécue par le secteur forestier;
- L'établissement d'un programme expérimental de rémunération des biens et services environnementaux générés par les boisés;
- La reconnaissance des caractéristiques des petites propriétés forestières dans les règles régissant le futur marché du carbone.



De plus, en collaboration avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, la Fédération a développé un dépliant à l'endroit des députés du parlement fédéral. Le document se divise en 3 sections soit;

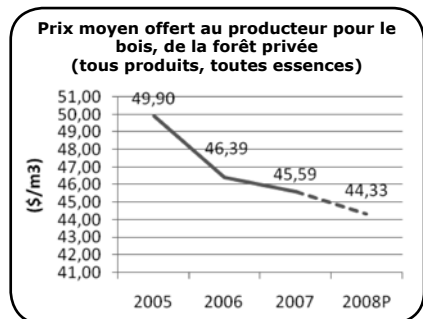
1. Une description des propriétaires de boisés au Canada;
2. Les enjeux des propriétaires de boisés;
3. Les demandes aux députés et partis nationaux.

Élection provinciale

Des attentes, concernant la forêt privée, ont été présentées aux partis politiques provinciaux par la Fédération et l'UPA à l'occasion d'une réunion du conseil général tenue les 18 et 19 novembre 2008.

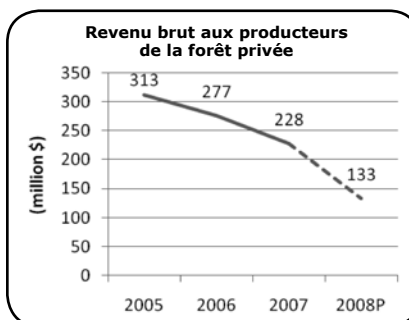
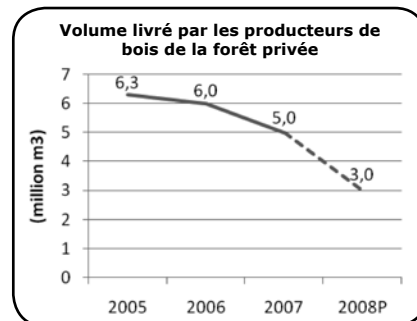
Ces attentes s'appuyaient sur les constats suivants;

- Les livraisons de bois de la forêt privée connaissent de fortes baisses (52 % entre 2005 et 2008) en raison d'une réduction de la demande à la suite de fermetures temporaires et permanentes d'usines de transformation des bois.
- Les prix du bois subissent des baisses sous la pression des industriels qui obtiennent de l'État des réductions substantielles des coûts d'approvisionnement en bois des forêts publiques, la principale source de concurrence des bois de la forêt privée.



- Une baisse des revenus annuels bruts des producteurs de bois estimée à 180 M\$ en trois ans, soit une réduction de 57 % entre 2005 et 2008.

- Les augmentations importantes des taux de taxation foncière observées ces dernières années, compromettent le maintien de la vocation forestière des terres privées dans plusieurs municipalités.



Source : Rapports Statistiques 2005, 2006, 2007 de la Fédération des producteurs de bois du Québec

- Les marchés mondiaux exigent désormais que les produits forestiers soient certifiés et qu'ils répondent à une norme d'aménagement forestier durable. L'implantation de système de certification nécessite des ressources humaines et financières dont ne disposent pas les producteurs, frappés de plein fouet par la réduction de la mise en marché en période de crise.

Considérant ce qui précède, la Fédération et l'UPA demandaient au prochain gouvernement provincial :

- D'intervenir de façon urgente pour que le secteur de la forêt privée puisse demeurer compétitif, et ce, malgré l'offre de bois issu de la forêt publique faite à très bas prix. Il était souhaité que l'intervention passe par :
 - un soutien financier direct ou fiscal à la production de bois;
 - des mécanismes pour maintenir la part de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines, tel que le prévoit la Loi sur les forêts.

- De hausser de 15 M\$ le budget du Programme de mise en valeur de la forêt privée;
- D'inclure la forêt privée dans le futur régime forestier;
- De réviser le système de remboursement de taxes foncières des propriétés forestières;
- De soutenir financièrement la certification du bois des forêts privées.

Au début de janvier 2009, la Fédération a multiplié les représentations aux niveaux provincial et fédéral, avec l'espoir que les entreprises forestières familiales ne soient pas encore une fois oubliées dans les mesures de soutien au secteur forestier.

Tant au niveau fédéral que provincial, plusieurs démarches ont été effectuées auprès des ministres concernés et des députés pour obtenir la mise en place de mesures d'aide spécifiques pour les producteurs de la forêt privée.

Budget fédéral 2009-2010

Le budget de 2009 du gouvernement fédéral ne contenait malheureusement pas de mesures spécifiques pour le développement de la forêt privée. La Fédération, s'est déclarée très déçue que le fédéral n'utilise pas ses pouvoirs en fiscalité ou n'ait pas choisi de soutenir la certification des forêts familiales.

Budget provincial 2009-2010

Le budget 2008-2009 du gouvernement provincial contenait pour sa part quelques mesures pour la forêt privée :

- Un programme de certification forestière pour les propriétaires privés qui prévoit des crédits de 500 000 \$ en 2009-2010 et en 2010-2011;
- Un budget additionnel de 5 M\$ pour la réalisation de travaux sylvicoles à même la bonification de 22 M\$ en 2009-2010 annoncée pour le Programme d'investissements sylvicoles.

De plus le budget rendait accessible pour les petits entrepreneurs forestiers le programme Renfort ainsi que le fonds d'urgence de 500 M\$ créé en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ et la SGF.

Malgré ces annonces, le budget a été accueilli avec déception par la Fédération. L'ajout d'un montant de 5 M\$ pour les travaux sylvicoles en forêt privée a été jugé insuffisant en regard des besoins et des attentes, ce montant comblant à peine les sommes non versées par les usines pour financer des travaux sylvicoles.

L'absence de mesures plus ciblées pour soutenir les producteurs de bois durement affectés par la crise, et la faiblesse de la somme investie par le gouvernement ont particulièrement déçu la Fédération. Le président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon a déclaré « Que le gouvernement prenne la relève de l'industrie pour le soutien à la sylviculture, c'était le minimum à faire. Mais ça ne donne rien de nouveau pour aider nos producteurs en difficulté ou pour faire plus de sylviculture, en attendant la reprise. »

Malgré sa déception, la Fédération a accueilli avec intérêt l'annonce de la mise sur pied d'un « Programme de certification forestière pour les propriétaires privés » qui prévoit des crédits de 500 000 \$ en 2009-2010 et en 2010-2011. Ce programme était attendu de la part de la Fédération qui a souhaité qu'il serve à appuyer la démarche des syndicats et offices de producteurs de bois responsables de la mise en marché des bois de la forêt privée afin de rencontrer les exigences des acheteurs en matière de bois certifié.



3,4 millions de Québécois pratiquent des activités liées à la faune et à la nature.

Les activités de représentation et d'information

Le comité des partenaires de la forêt privée

Les travaux du Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP) ont principalement été axés sur la poursuite de la mise en œuvre des décisions prises lors de la rencontre des partenaires de la forêt privée en mai 2006. Le comité a organisé des séances de formation pour les administrateurs des agences sur les particularités et les principes à la base de ces structures. Il a également procédé à l'analyse des rapports des groupes de travail sur la fiscalité foncière, sur la fiscalité des revenus et sur la relève. Tandis que les groupes de travail sur la certification forestière, le plan d'aménagement amélioré, la réglementation municipale et les bois acquis ont poursuivi leurs travaux.

Les membres du CPFP ont travaillé à la préparation d'une rencontre des décideurs des quatre partenaires. Celle-ci devait se tenir à l'automne 2008 mais a été reportée à la suite du déclenchement de l'élection provinciale. Cette rencontre visait principalement à faire le bilan de la mise en œuvre des décisions de 2008 et à rediscuter de deux orientations établies dans le passé;

- La progression de la contribution versée par les acheteurs pour le bois acquis en forêt privée (elle doit passer de 1,35 \$/m³ à 1,50 \$/m³);
- La notion que les partenaires régionaux puissent confier aux syndicats et offices des mandats en matière de certification forestière.

Au moment de produire ce rapport, la date de la rencontre des décideurs n'était pas déterminée.

Autres activités de représentation

Comité SFI

Le directeur a participé aux travaux de ce comité.

Le milieu municipal

Dans le cadre du congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), tenu du 24 au 26 avril 2008, le président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon, a participé à une table ronde sur le nouveau régime forestier.

Pour sa part, le directeur général a participé à une table ronde sur le secteur forestier lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenu à Québec le 26 septembre 2008.

Le Centre de foresterie des Laurentides

Le 22 mai 2008, les membres du comité exécutif de la Fédération ont été reçus par les dirigeants du Centre de foresterie des Laurentides – Service canadien des forêts (CFL), pour une réunion d'échanges et d'information.

Par la suite, le conseil d'administration de la Fédération a tenu une séance au Centre de foresterie des Laurentides le 1^{er} décembre 2008. Les membres du CA ont alors assisté à une conférence sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette, donnée par le Dr. Jacques Régnière.

Rencontre avec Ultramar

Deux rencontres ont eu lieu avec les représentants d'Ultramar et ceux des syndicats de la région de Québec, du Centre du Québec et du Sud-Ouest pour la mise en place d'un fonds d'aménagement forestier dans le cadre du projet de pipeline de cette compagnie.

Le milieu de la faune

La Fédération a participé à un groupe de travail mis sur pied par la Fondation de la faune, pour définir les paramètres d'une démarche d'aménagement intégré faune-forêt à l'échelle du sous-bassin, avec comme objectif de mettre en place de cinq à six projets pilotes dans la province. Il s'agit d'une démarche d'aménagement intégré d'un grand intérêt pour répondre à certaines exigences des normes de certification forestière.

SOPFIM

La Fédération a participé à une activité sur le terrain organisée par la SOPFIM pour sensibiliser les intervenants à la progression des populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et à l'importance d'un plan d'action qui prévoit recourir notamment à des arrosages sur certains territoires avec l'insecticide biologique BT.

À la suite de cette activité, le comité exécutif de la Fédération a convenu unanimement d'appuyer les objectifs suivants proposés par la SOPFIM;

- Que la SOPFIM obtienne, dès 2009, le financement annuel nécessaire pour réaliser des opérations de lutte, dégagé à même le fonds consolidé du revenu, à l'instar des fonds utilisés dans la lutte contre les feux de forêt;
- Que les pulvérisations aériennes soient valorisées comme un outil d'aménagement forestier contribuant à la préservation et à l'amélioration de la productivité des forêts;
- Que les équipes d'intervention puissent être reconstituées et que les équipements nécessaires à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette soient mis à la disposition de la SOPFIM.

En février 2009, M. Pierre-Maurice Gagnon a été nommé au conseil d'administration de la SOPFIM par le ministre Claude Béchar. Il a remplacé M. Marcel Brisebois, ancien administrateur et premier vice-président de la Fédération.

Les activités d'information

La Fédération a poursuivi sa collaboration avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et les éditions de La Terre de Chez Nous pour la production de la revue « Forêts de chez nous ».

Les principaux dossiers forestiers abordés dans les quatre numéros de l'année ont été;

- L'impact de la crise forestière dans les Hautes-Laurentides;
- Les ravageurs forestiers;
- Le programme des travaux commerciaux et la certification forestière en Estrie;
- L'impact de la crise forestière sur les marchés de la forêt privée;
- Le débusquage des bois à l'aide du cheval;
- Le débardage des bois avec un porteur.

Une expérience pilote a été menée avec l'appui de la TCN et du Syndicat de l'Estrie. Le numéro de novembre 2008 a été joint au journal de ce syndicat « L'arbre PLUS » pour une distribution à l'ensemble des propriétaires forestiers de l'Estrie.

Vingt numéros de la lettre d'information bimensuelle de la Fédération « La Quinzaine » ont été envoyés aux administrateurs et employés des syndicats.

Une revue de presse hebdomadaire de l'actualité forestière a été effectuée pour le bénéfice des syndicats.

Onze communiqués de presse ont été émis en cours d'année. Une mise à jour du site Internet de la Fédération (www.fpbq.qc.ca) s'est faite sur une base régulière. De nombreux guides et documents d'information destinés aux propriétaires forestiers sont maintenant disponibles sur ce site.



Les activités de mise en marché

La mise en marché du bois

Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse

La table de concertation sur le marché de la matière ligneuse est convoquée le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Elle réunit des représentants des différents acheteurs et vendeurs de fibre actifs au Québec. La table a notamment pour responsabilité de faire des recommandations au ministre en matière d'application du principe de résidualité.

En prévision de la réunion de cette table le 5 septembre 2008, les représentants des syndicats ont été invités à une rencontre le 29 août afin de préparer la position de la Fédération concernant l'application de l'article 46,1 sur la résidualité. La Fédération a demandé l'application du mécanisme pour le tremble et les autres feuillus de trituration dans la région de l'Outaouais-Laurentides alors que l'usine de Louisiana-Pacific à Bois-Franc ne recevait plus de bois de la forêt privée tout en continuant de s'approvisionner en forêt publique. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a choisi de ne pas appliquer l'article 46,1.

Journée provinciale sur la mise en marché du bois

Une journée provinciale sur la mise en marché du bois a eu lieu le 21 janvier 2009. Cette rencontre a permis de faire le point sur;

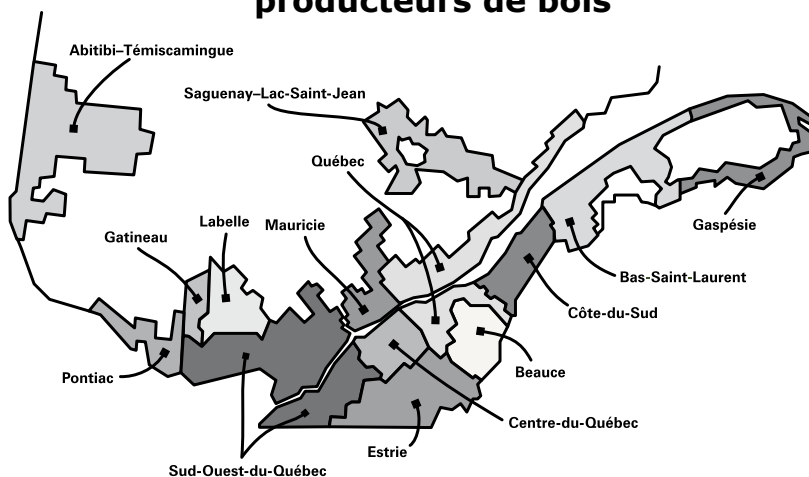
- L'évolution de la mise en marché depuis le début de la présente crise de secteur forestier;
- Le bilan des facteurs à la base de cette crise;
- Les perspectives de mise en marché pour 2009 et 2010.

L'évolution des travaux du groupe de travail sur la biomasse forestière a également été présentée aux participants.

En atelier, les représentants des syndicats ont échangé sur les mesures nécessaires dans le cadre de la réforme en préparation au MRNF, pour assurer une place aux bois de la forêt privée sur les marchés.

Cette journée a été complétée par une rencontre avec des représentants de la RMAAQ, pour discuter de l'exercice de révision du cadre réglementaire des plans conjoints, dans une perspective d'allégement.

Territoires des plans conjoints de producteurs de bois



L'eau, une des ressources importantes du milieu forestier.

Statistiques 2008 de mise en marché du bois en provenance de la forêt privée

Entre janvier et décembre 2008, les quatorze plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché 3,6 millions de mètres cubes solides de bois, toutes essences. Ce bois a été livré principalement à des usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux. Le volume global livré en 2008 présente une baisse de 28,7 % par rapport aux livraisons de l'année 2007. Rappelons que le volume livré en 2007 présentait déjà une baisse de 16,2 % par rapport à celui livré en 2006.

Les livraisons aux usines de sciage et déroulage ont diminué à 1,8 million de mètres cubes en 2008. Elles représentent tout de même 50 % du bois livré en provenance de la forêt privée. Les livraisons de 2008 aux usines de pâtes et papiers ont représenté

1,5 million de mètres cubes, soit 42% des livraisons globales issues de la forêt privée. Au niveau des panneaux et autres utilisations, le volume mis en marché a atteint 0,3 million de mètres cubes soit 8% de l'ensemble des livraisons.

Globalement, les livraisons des essences résineuses ont baissé de 29,8 % en 2008, alors que les livraisons de feuillus ont baissé de 27,1 %.

La valeur de ces livraisons pour les producteurs de bois a été d'environ 156 millions de dollars en 2008, comparativement à 228 millions de dollars en 2007 et 277 millions de dollars en 2006.

Valeur totale des livraisons 2008* par type d'utilisation, toutes essences (en dollars)

	À l'usine	Au producteur
Pâtes et papiers	83 888 197	58 319 502
Sciage et déroulage	106 681 106	87 492 588
Panneaux et autres utilisations	14 616 158	10 097 067
Toutes utilisations	205 185 461	155 909 157

* estimé

Rapport d'ensemble des bois mis en marché en 2008 par secteur d'activité, toutes essences (mètres cubes solides) ¹

SYNDICATS ET OFFICES	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	% DE LA MISE EN MARCHÉ
Abitibi-Témiscamingue	13 500	61 000	77 100	151 600	4,2 %
Bas-Saint-Laurent	126 500	380 100	13 900	520 500	14,6 %
Beauce	201 100	237 100	0	438 200	12,3 %
Centre-du-Québec	79 300	37 100	8 500	124 900	3,5 %
Côte-du-Sud	78 400	94 800	0	173 200	4,8 %
Estrie	233 200	369 800	0	603 000	16,9 %
Gaspésie	38 400	50 700	23 800	112 900	3,2 %
Gatineau	74 300	75 600	6 200	156 100	4,4 %
Labelle	35 300	30 200	18 600	84 100	2,3 %
Mauricie	29 600	26 400	47 900	103 900	2,9 %
Pontiac	119 000	44 000	3 300	166 300	4,7 %
Québec	288 700	199 900	26 600	515 200	14,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	118 000	47 100	165 100	4,6 %
Sud-Ouest	171 500	72 900	13 400	257 800	7,2 %
TOTAL	1 488 800	1 797 600	286 400	3 572 800	100 %
% p/r volume total livré	41,7 %	50,3 %	8,0 %	100 %	

¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.



Rapport d'ensemble des données pour le bois de sciage et déroulage en 2008
résineux et feuillus (mètres cubes solides) ¹

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% RÉSINEUX / % FEUILLUS	
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	46 600	3,4 %	14 400	3,4 %	61 000	3,4 %	76,4 %	23,6 %
Bas-Saint-Laurent	187 500	13,7 %	192 600	45,3 %	380 100	21,1 %	49,3 %	50,7 %
Beauce	210 100	15,3 %	27 000	6,3 %	237 100	13,2 %	88,6 %	11,4 %
Centre-du-Québec	36 500	2,7 %	600	0,1 %	37 100	2,1 %	98,4 %	1,6 %
Côte-du-Sud	62 200	4,5 %	32 600	7,7 %	94 800	5,3 %	65,6 %	34,4 %
Estrie	295 100	21,5 %	74 700	17,6 %	369 800	20,5 %	79,8 %	20,2 %
Gaspésie	36 600	2,7 %	14 100	3,3 %	50 700	2,8 %	72,2 %	27,8 %
Gatineau	70 800	5,2 %	4 800	1,1 %	75 600	4,2 %	93,7 %	6,3 %
Labelle	23 800	1,7 %	6 400	1,5 %	30 200	1,7 %	78,8 %	21,2 %
Mauricie	23 700	1,7 %	2 700	0,6 %	26 400	1,5 %	89,8 %	10,2 %
Pontiac	35 400	2,6 %	8 600	2,0 %	44 000	2,4 %	80,5 %	19,5 %
Québec	176 200	12,8 %	23 700	5,6 %	199 900	11,1%	88,1 %	11,9 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	116 400	8,5 %	1 600	0,4 %	118 000	6,6 %	98,6 %	1,4 %
Sud-Ouest	51 400	3,7 %	21 500	5,1 %	72 900	4,1 %	70,5 %	29,5 %
TOTAL	1 372 300	100 %	425 300	100 %	1 797 600	100 %	76,3 %	23,7 %

Rapport d'ensemble des données pour le bois à pâte en 2008
résineux et feuillus (mètres cubes solides) ¹

SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% RÉSINEUX / % FEUILLUS	
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	2 200	0,4 %	11 300	1,2 %	13 500	0,9 %	16,3 %	83,7 %
Bas-Saint-Laurent	32 500	5,7 %	94 000	10,2 %	126 500	8,5 %	25,7 %	74,3 %
Beauce	143 300	25,1 %	57 800	6,3 %	201 100	13,5 %	71,3 %	28,7 %
Centre-du-Québec	50 100	8,7 %	29 200	3,2 %	79 300	5,3 %	63,2 %	36,8 %
Côte-du-Sud	32 300	5,7 %	46 100	5,0 %	78 400	5,3 %	41,2 %	58,8 %
Estrie	59 300	10,4 %	173 900	19,0 %	233 200	15,6 %	25,4 %	74,6 %
Gaspésie	6 600	1,2 %	31 800	3,5 %	38 400	2,6 %	17,2 %	82,8 %
Gatineau	1 900	0,3 %	72 400	7,9 %	74 300	5,0 %	2,6 %	97,4 %
Labelle	1 200	0,2 %	34 100	3,7 %	35 300	2,4 %	3,4 %	96,6 %
Mauricie	25 900	4,5 %	3 700	0,4 %	29 600	2,0 %	87,5 %	12,5 %
Pontiac	19 800	3,5 %	99 200	10,8 %	119 000	8,0 %	16,6 %	83,4 %
Québec	148 600	26,0 %	140 100	15,3 %	288 700	19,4 %	51,5 %	48,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	-	0	-	0	-	-	-
Sud-Ouest	47 500	8,3 %	124 000	13,5 %	171 500	11,5 %	27,7 %	72,3 %
TOTAL	571 200	100 %	917 600	100 %	1 488 800	100 %	38,4 %	61,6 %

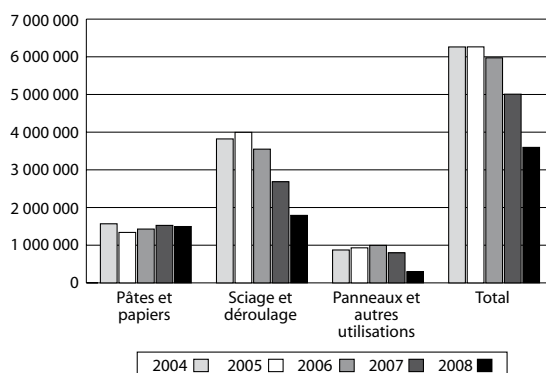
¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

Rapport d'ensemble des données pour le bois de panneaux et autres utilisations en 2008 résineux et feuillus (mètres cubes solides) ¹

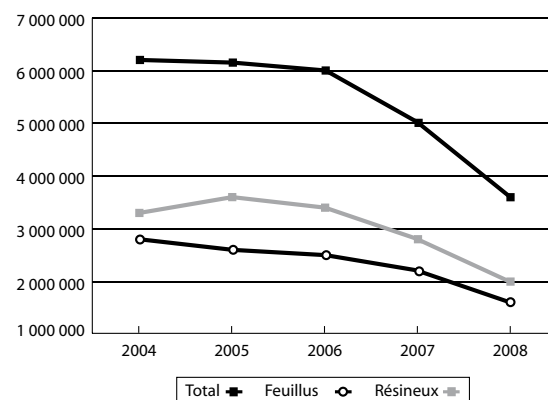
SYNDICATS ET OFFICES	RÉSINEUX		FEUILLUS		TOTAL		% RÉSINEUX / % FEUILLUS	
	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché	Volume livré	% de la mise en marché
Abitibi-Témiscamingue	100	0,1 %	77 000	29,1 %	77 100	26,8 %	0,1 %	99,9 %
Bas-Saint-Laurent	1 700	7,7 %	12 200	4,6 %	13 900	4,9 %	12,2 %	87,8 %
Beauce	0	-	-	-	0	-	-	-
Centre-du-Québec	4 100	18,6 %	4 400	1,7 %	8 500	3,0 %	48,2 %	51,8 %
Côte-du-Sud	0	-	0	-	0	-	-	-
Estrie	0	-	0	-	0	-	-	-
Gaspésie	4 200	19,0 %	19 600	7,4 %	23 800	8,3 %	17,6 %	82,4 %
Gatineau	600	2,8 %	5 600	2,1 %	6 200	2,2 %	9,7 %	90,3 %
Labelle	1 700	7,7 %	16 900	6,4 %	18 600	6,5 %	9,1 %	90,9 %
Mauricie	1 300	5,9 %	46 600	17,6 %	47 900	16,7 %	2,7 %	97,3 %
Pontiac	500	2,4 %	2 800	1,1 %	3 300	1,2 %	15,2 %	84,8 %
Québec	3 000	13,6 %	23 600	8,9 %	26 600	9,3 %	11,3 %	88,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 300	14,9 %	43 800	16,6 %	47 100	16,4 %	7,0 %	93,0 %
Sud-Ouest	1 600	7,3 %	11 800	4,5 %	13 400	4,7 %	11,9 %	88,1 %
TOTAL	22 100	100 %	264 300	100 %	286 400	100 %	7,7 %	92,3 %

¹ Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

Évolution des volumes livrés aux usines par secteur d'activité, toutes essences, pour l'ensemble des plans conjoints (mètres cubes solides)



Évolution des volumes totaux livrés par les plans conjoints de producteurs de bois par catégorie d'essence (mètres cubes solides)



La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Voici les principaux dossiers dans lesquels la Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB) s'est impliquée au cours de la dernière année.

Fiscalité

Un contact suivi avec des politiciens fédéraux a eu lieu afin de promouvoir des changements à la Loi sur l'impôt, pour mieux tenir compte des réalités de la forêt privée. Ces rencontres ont permis d'identifier une piste prometteuse pour régler le problème de l'étalement des revenus : un plan d'épargne et d'investissement sylvicole. La Fédération a également participé à un atelier de travail sur la perspective raisonnable de profit avec l'Agence du revenu du Canada.

Certification

Diverses démarches ont été faites auprès du Conseil canadien des normes et du Programme de reconnaissance de la certification forestière (PEFC) pour l'acceptation de la norme Z804 pour les petites forêts privées.

Alliance internationale de la foresterie familiale

La Fédération a pris part au conseil exécutif de cet organisme et a assisté à un atelier sur le financement de l'aménagement forestier ainsi qu'à l'assemblée annuelle de l'Alliance, tenue en Australie.

Biens et services environnementaux

La Fédération a travaillé au développement d'une proposition pour un programme de projets-pilotes offrant des paiements aux propriétaires pour les retombées publiques de leurs activités au niveau de différentes ressources dont l'eau, la faune et la fixation du carbone. La FCPBP a organisé un atelier sur ce sujet avec le Réseau de forêts modèles.

Carbone

La Fédération a participé à deux processus différents, l'un canadien et l'autre nord-américain, pour le développement de protocoles d'échange de crédits.

Bioénergie

Finalement, le développement d'une proposition au gouvernement fédéral pour aider la création de fonds d'investissement locaux a été amorcé. Ce fonds aiderait les propriétaires de boisés et la population à investir dans des unités de chauffage régionales et dans des usines de granules à petite et moyenne échelle.



La forêt, source d'alimentation... et pas que pour les animaux!

Cheminement des résolutions adoptées à l'AGA 2008

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

Réunis en assemblée générale à Mont-Laurier, les membres de la Fédération des producteurs de bois du Québec interpellent unanimement le premier ministre du Québec pour que son gouvernement réaffirme et consolide son soutien à l'aménagement durable des forêts privées.

Ils s'attendent à ce qu'il s'engage rapidement à préserver les outils collectifs de mise en marché mis à leur disposition par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et à maintenir la reconnaissance du bois comme un produit agricole.

Ils s'attendent aussi à ce qu'il prenne fermement position pour que son gouvernement réponde enfin à leurs demandes répétées pour un soutien accru qui leur permettra de faire face aux effets néfastes de la crise du secteur forestier.

Cheminement

En septembre 2008, en réaction à cette déclaration, le sous-ministre associé à Forêt Québec indiquait dans une lettre adressée au président de la Fédération que bien que le ministère procédait à l'analyse de nouveaux mécanismes d'établissement des prix du bois issu des forêts publiques, il entendait « *continuer à respecter les dispositions légales actuelles qui régissent la mise en marché des bois de la forêt privée* ». À l'intérieur de cette correspondance, le sous-ministre confirmait également que le gouvernement entendait maintenir son soutien à l'aménagement des forêts privées. Il signalait que l'orientation

formulée de soutenir la sylviculture intensive, tant en forêt privée que publique impliquerait une révision des différents programmes destinés à la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

RECONNAISSANCE DU STATUT DE PRODUCTEUR AGRICOLE POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008 DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC DEMANDE

À la Fédération des producteurs de bois du Québec et à la Confédération des producteurs agricoles :

- De poursuivre activement les démarches afin que la Loi sur les producteurs agricoles soit amendée pour permettre qu'une personne ou une entreprise qui exploite la forêt puisse être reconnue producteur agricole;
- De collaborer avec les affiliés de la FPBQ afin que les producteurs de bois demeurent informés de l'évolution de ces démarches et des différentes étapes à franchir pour obtenir cette reconnaissance;
- Parallèlement à ces démarches, de définir un ensemble de mesures et avantages à rattacher au statut de producteur forestier afin de soutenir les propriétaires actifs dans l'aménagement durable des forêts privées qu'ils soient ou non admissibles au statut de producteur agricole.



Cheminement

Les consultations sur ce dossier se sont poursuivies à l'automne 2008 au niveau des syndicats de base et des congrès régionaux de l'UPA. Celles-ci ont résulté en un projet de résolution adopté au congrès provincial de l'UPA demandant à cette dernière;

- De poursuivre activement les démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'une personne ou une entreprise qui exploite la forêt privée soit légalement reconnue comme producteur agricole sur la même base que les autres productions agricoles;
- De s'assurer, ce faisant, que l'intégralité des avantages dont bénéficient les producteurs agricoles déjà reconnus soit maintenue.

Parallèlement à cette démarche, les travaux se sont poursuivis au sein de groupes de travail relevant du comité des partenaires de la forêt privée pour bonifier ou développer des mesures concernant les producteurs forestiers (taxation foncière, fiscalité sur le revenu et, politique pour la relève).



Les produits forestiers non ligneux incluent plus de 500 produits tirés de nombreux végétaux.

RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008 DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC DEMANDE

Au gouvernement du Québec :

- De s'assurer que les mécanismes de vente de bois des forêts publiques se fassent en tout temps dans des conditions qui assureront un marché réellement compétitif, capable de donner au bois une valeur suffisante pour défrayer l'ensemble de ses coûts de production;
- D'inscrire la prépondérance du bois de la forêt privée sur les marchés dans les lois et règlements qui encadreront le futur régime forestier et d'y prévoir des mécanismes non discrétionnaires capables d'assurer cette prépondérance;
- De s'assurer que le territoire de forêt privée fera partie de la zone désignée à des fins d'intensification de la sylviculture et que les mécanismes de financement des travaux sylvicoles permettront de réaliser le potentiel d'intensification de ce territoire;
- De s'assurer que les plans conjoints des producteurs de bois soient maintenus intacts, que le bois demeure un produit agricole reconnu, couvert par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, de la pêche et de l'alimentation et sous l'égide de la Régie des marchés agricoles et de l'alimentation.

À la FPBQ et à ses affiliés :

- De donner priorité à la défense des intérêts des propriétaires de forêt privée et des producteurs de bois lors des différentes étapes devant mener à l'adoption d'un nouveau régime forestier.

À l'UPA :

- D'appuyer la Fédération des producteurs de bois et ses affiliés dans ce dossier.

Cheminement

En réaction au document de consultation déposé à l'Assemblée nationale le 19 juin 2008, la Fédération a développé avec ses syndicats un mémoire qui a été présenté à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail le 30 octobre 2008. Un communiqué de presse a été émis la journée même et les syndicats ont été invités à sensibiliser les médias régionaux.

De plus conjointement avec « Nature Québec », la Fédération a émis un communiqué de presse le 31 octobre 2008, pour dénoncer les orientations mises de l'avant par une coalition réunie autour du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Du même souffle, la Fédération et Nature Québec invitaient le gouvernement à mettre en œuvre des réformes qui, bien qu'elles puissent bousculer les acteurs, n'en étaient pas moins jugées nécessaires. Le premier vice-président de l'UPA a signé un éditorial dans la Terre de Chez Nous le 5 novembre, en appui à la démarche de la Fédération.

Une résolution a été adoptée au Congrès de l'UPA, demandant au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

- De miser sur l'excellent potentiel de croissance de la forêt privée en augmentant immédiatement l'aide financière à l'aménagement forestier pour atteindre les objectifs du futur régime forestier;
- De définir des mécanismes dans la Loi sur les forêts qui assureront l'établissement d'une véritable valeur marchande pour le bois de la forêt publique et une application rigoureuse et efficace du principe de résidualité dans le futur régime forestier québécois;

- De reconnaître la nécessité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et de maintenir l'intégrité des plans conjoints des producteurs de bois privés dans l'application du régime forestier québécois;
- De reconnaître le potentiel acéricole et de lui accorder une priorité dans ses politiques, notamment en protégeant des superficies dédiées à l'acériculture à proximité des établissements acéricoles déjà en exploitation, où se pratiquera un aménagement acériforestier;
- Que l'entretien et l'aménagement sylvicole des érablières, situées sur les terres publiques exploitées pour la récolte de sève, soient prioritairement confiés aux acériculteurs.

Le 16 mars 2009, la Fédération et cinq autres organisations partenaires faisaient une déclaration commune lors d'une conférence de presse. L'UPA, la FPBQ, Nature Québec, le Syndicat de la fonction publique du Québec, le Syndicat des professionnelles et professionnels du Québec et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec enjoignait le gouvernement du Québec à procéder à une réforme en profondeur du régime forestier tel qu'annoncé lors du dépôt du Livre vert sur la forêt. La déclaration demandait aussi à ce que le nouveau régime forestier accorde une réelle priorité au bois de la forêt privée. Cette prise de position commune a bénéficié d'une large couverture de presse.



TAXATION FONCIÈRE DES LOTS BOISÉS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008 DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC DEMANDE

Aux partenaires de la forêt privée :

- D'ici la fin de l'automne 2008, de statuer sur les recommandations du groupe de travail sur la taxation foncière des lots boisés et de recommander l'instauration de mesures pour solutionner les problèmes identifiés par ce groupe de travail;

Au Gouvernement du Québec et au milieu municipal :

- De mettre en œuvre, dès 2009, les recommandations des partenaires de la forêt privée sur la taxation foncière des lots boisés.

Cheminement

En septembre, le comité des partenaires a débuté l'analyse du rapport du groupe de travail sur la fiscalité foncière. La Fédération est la seule à avoir opté pour le scénario d'un nouveau programme. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Fédération Québécoise des Municipalités et le Regroupement des sociétés d'aménagement s'opposent avec détermination à ce scénario, optant pour l'amélioration du programme existant. Le Conseil de l'industrie forestière se rallie à eux. La Fédération doit documenter sa position et tenter de convaincre les autorités politiques du bien-fondé de sa position.

LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008 DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC DEMANDE

Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- D'autoriser la SOPFIM à concevoir une stratégie permettant d'intervenir dans les délais les plus opportuns pour contrer les effets dévastateurs de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de lui affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

Cheminement

Cette résolution a été transmise au MRNF en juin. En août 2008, le sous-ministre faisait part à la Fédération qu'en 2008, la nature des forêts infestées ainsi que l'étendue de l'infestation et les niveaux de population de l'insecte ne justifiaient pas de pulvérisations aériennes d'insecticides biologiques. Il soulignait que les inventaires, pour délimiter les superficies couramment défoliées, étaient alors en cours. Les résultats de ces inventaires de dommages, combinés à ceux des inventaires de prévisions des populations d'insectes à prévoir l'an prochain, permettront d'obtenir un portrait de la situation anticipée en 2009, et d'élaborer un plan d'action si nécessaire.

Pour leur part, les fonctionnaires du MRNF sont convaincus qu'un programme pulvérisation aérienne n'est pas réalisable en territoire privé.



D'autre part, le comité exécutif de la Fédération a convenu unanimement d'appuyer les objectifs suivants proposés par la SOPFIM;

- Que la SOPFIM obtienne, dès 2009, le financement annuel nécessaire pour réaliser des opérations de lutte, dégagé à même le fonds consolidé du revenu, à l'instar des fonds utilisés dans la lutte contre les feux de forêt;
- Que les pulvérisations aériennes soient valorisées comme un outil d'aménagement forestier contribuant à la préservation et à l'amélioration de la productivité des forêts;
- Que les équipes d'intervention puissent être reconstituées et que les équipements nécessaires à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette soient mis à la disposition de la SOPFIM.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008 DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC DEMANDE

À la FPBQ et à ses affiliés :

- D'accélérer le développement des outils d'un système de gestion de la performance.

Au MRNF :

- De répondre favorablement et sans plus de délais à la demande de soutien financier de la FPBQ.

Cheminement

Le groupe de travail sur la certification de la Fédération a examiné le dossier des mécanismes de financement de la mise en place des systèmes de gestion de la performance environnementale. Une proposition de financement particulière a été proposée aux syndicats pour;

- Assurer la coordination des travaux de développement du système de gestion de la performance environnementale (SGPE) et contribuer à leur avancement;
- Identifier les besoins financiers prioritaires des régions pour la mise en place d'un SGPE et développer des demandes de soutien financier pour d'éventuels bailleurs de fonds;
- Intervenir auprès des syndicats et offices ayant besoin d'une mise à niveau dans le dossier de la certification.

Cette proposition a été acceptée et les travaux réalisés. Des rencontres auprès des autorités politiques et ministérielles provinciales et auprès d'autorités politiques fédérales ont eu lieu afin de solliciter un appui financier pour les deux prochaines années.

Pour sa part, le MRNF a annoncé dans son dernier budget, un soutien financier destiné à la certification en forêt privée. Les sommes annuelles prévues sont de 500 000 \$ pour 2009-2010 et 2010-2011. Les modalités d'utilisation de ces sommes sont encore inconnues.



PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ FAUNE-FORÊT À L'ÉCHELLE DU SOUS-BASSIN VERSANT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2008 DE LA
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
QUÉBEC :

Appuie la démarche de la Fondation de la faune du
Québec de développer un programme d'aménage-
ment intégré faune-forêt à l'échelle du sous-bassin
versant et invite les partenaires gouvernementaux
à y participer financièrement.

Cheminement

**Cette résolution a été transmise à la Fondation
de la faune du Québec. Le dossier a été traité
au sein du comité des partenaires de la forêt
privée. Il a été convenu de transmettre aux
agences une copie de la lettre d'appui des par-
tenaires adressée à la Fondation de la faune
du Québec ainsi que le dossier complet de
l'approche d'aménagement les invitant à viser
l'intégration des préoccupations forestières,
fauniques et environnementales à l'échelle
d'un sous-bassin hydrographique, et ce, dans
le contexte de la forêt privée.**

À la suite d'une hausse de la tarification par le
MRNF pour les permis de pêche et de chasse,
une partie de ces contributions a été versée à
la Fondation.

**Avec l'ajout à ces argents de contributions
de d'autres partenaires, la Fondation entend
accroître les efforts consacrés à la gestion
intégrée des ressources en forêt privée par
la mise en place, avec les acteurs locaux et
régionaux, de projets de gestion forêt-faune
par bassin versant.**



Une faune diversifiée
au sein de la forêt
québécoise.

Organisations administrant un plan conjoint de producteurs de bois

S.P.B. Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn
(Québec) J9X 4N7
Gérald Beaupré, prés.
Mario Cousineau, sec.
Tél. : 819 762-0835
Fax : 819 762-0831
spbat@spbat.qc.ca

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint- Laurent

284, rue Potvin, Rimouski
(Québec)
G5L 7P5
Jean-Louis Gagnon, prés.
Jean Tremblay, sec.
Tél. : 418 723-2424
Fax : 418 722-3552
spfbsl@upa.qc.ca

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, 6^e avenue Ouest
St-Georges Est, Beauce (Québec)
G5Y 3Y9
Marc-Yvon Poulin, prés.
Raymond Racine, sec.
Tél. : 418 228-5110
Fax : 418 228-5800
apbb@globetrotter.net

S.P.B. Centre-du-Québec

2410, rue de l'industrie,
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Gaston Roy, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819 697-2922
Fax : 819 697-0574
spb@spbois.qc.ca

S.P.B. Côte-du-Sud*

1120, 6^e avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Eddy Morin, prés.
Georges Fortier, sec.
Tél. : 418-856-4639
Fax : 418-856-2775
spbcs@globetrotter.net

S.P.B. Estrie

4300, Boul. Bourque, Sherbrooke
(Québec) J1N 2A6
André Roy, prés.
Raymond Thibeault, sec.
Tél. : 819 346-8905
Fax : 819 346-8909
spbe@upa.qc.ca

S.P.B. Gaspésie

172, boul. Perron Est,
New-Richmond
(Québec) G0C 2B0
Berthold Gagné, prés.
Jean-Pierre Rivière, sec.
Tél. : 418 392-7724
Fax : 418 392-7531
spbg@upa.qc.ca

O.P.B. Gatineau

276, rue Principale Sud,
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Raymond Johnson, prés.
Mario Couture, sec.
Tél. : 819 449-6649
Fax : 819 449-7082
opb.gat@bellnet.ca

Syndicat des producteurs forestiers de Labelle

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
(Québec) J9L 2B8
Lucien Gratton, prés.
Mario Lanthier, sec.
Tél. : 819 623-2228
Fax : 819 623-3430
mario.lanthier@spfl.net

S.P.B. Mauricie

2410, rue de l'industrie,
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
André Lafrenière, prés.
Ghislain Leblond, sec.
Tél. : 819 370-8368
Fax : 819 370-1273
spb@spbois.qc.ca

Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 555, Longueuil (Québec)
J4H 4E7
Clément Ricard, prés.
Benoit Beausoleil, sec.
Tél. : 450 679-0530
Fax : 450 679-4300
spfsq@upa.qc.ca

O.P.B. Pontiac

10, Centre, CP 929, Shawville
(Québec) J0X 2Y0
Douglas Gauthier, prés.
Nicolas Brodeur, sec.
Tél. : 819 647-2448
Fax : 819 647-5987
nbrodeuropbp@lino.com

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec
(Québec) G2E 5S2
Martin J. Côté, prés.
Martin Chouinard, sec.
Tél. : 418 872-0770
Fax : 418 872-7099
spfrq@upa.qc.ca

S.P.B. Saguenay- Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Jonquière
(Québec) G7X 8T7
Pierre-Maurice Gagnon, prés.
Daniel Fillion, sec.
Tél. : 418 542-5666
Fax : 418 542-4046
syndicat.bois@spbsaglac.qc.ca

* Syndicat sans lien avec la FPBQ en 2008
S.P.B. : Syndicat des producteurs de bois
O.P.B. : Office des producteurs de bois



[illegible]

**PUBLIÉ PAR**

La Fédération des producteurs de bois du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 565
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 679-4300
Courriel : bdis@upa.qc.ca
www.fpbq.qc.ca

COORDINATION

La Fédération des producteurs de bois du Québec

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Francine Larivée, Direction vie syndicale
Union des producteurs agricoles